Rapport de la commission des finances sur le préavis municipal N°19-2012
Relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2013

Monsieur le Président
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Madame la Syndique, Madame et Messieurs les Municipaux,

La commission des finances composée de Mme Céline Guex-excusée, Pascal Affolter, Alain Pellet, Jean –François Perrusset-excusé, Jean-Pierre Monachon, Daniel Rochat et Claude Brocard s'est réunie le 20 septembre en présence de la municipalité incorpore pour examiner le préavis municipal N°19-2012 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2013

Comme le préambule de la municipalité nous l'indique, la situation des finances communales s'est dégradée en 2012, le budget est déficitaire, il doit être remis à flot, et un certain nombre de dépenses telles que la facture sociale, la gendarmerie, les écoles, l'accueil de jour des écoliers, l'école de musique sont hors de notre contrôle ; de gros investissements sont à venir (2013), les deux plus importants préavis qui nous seront présentés seront vraisemblablement la conduite d'eau (du Village à la Gare – 1ere étape) puis le bâtiment de Plan-Bois (pour les besoins du service extérieur), qui sont en priorité I dans le catalogue des investissements 2011-2016.

De plus la réforme de la péréquation intercommunale, gérée par le Canton, conclut que la bascule d'impôt doit être corrigée de 0,37 point, ceci par un mécanisme indirect qui a une incidence sur nos impôts.

Telle était la situation lors de la rédaction du préavis de la municipalité la contraignant à demander une hausse du taux d'imposition de 6 points passant de 71 % de l'impôt cantonal de base en 2012 à 77% pour 2013.

Heureusement, deux bonnes surprises sont entretemps apparues :

La première est que des impôts sur les gains immobiliers non prévus au budget sont en vue, à venir en partie cette année, en partie plus tard.

La deuxième est que la péréquation intercommunale nous a été favorable en 2011 et que le Canton nous restitue 400'000.-

La situation s'est donc quelque peu éclaircie et on peut aujourd'hui considérer que les comptes 2012 pourraient être bénéficiaires.

Notre commune a choisi de fixer annuellement le taux d'imposition ce qui nous permet une certaine flexibilité dans nos corrections.

Malheureusement, nous n'avons pas pu voir ni une estimation sur le bouclement des comptes 2012, ni sur le budget 2013, et le temps presse, en effet, le taux d'imposition doit être remis au Canton pour le 2 novembre.

Au terme de l'analyse de la situation, au vu de la franche amélioration des finances de la Commune, la Commission est parvenue à la conclusion suivante : elle est d'accord sur le principe d'une augmentation des prélèvements d'impôt mais d'une ampleur modérée. Elle propose de passer à 74% de l'impôt cantonal de base pour 2013, soit une augmentation de 3 points au lieu des 6 qui figurent sur le préavis municipal

Dans ces conditions, la Commission des finances, à l'unanimité, vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à accepter les conclusions du préavis municipal no 19-2012 modifié comme suit :

le Conseil communal de Penthalaz

- après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 19 - 2012,
- entendu le rapport de la Commission des finances chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

décide

d'autoriser la Municipalité à percevoir les impôts suivants pour l'année 2013 conformément aux directives cantonales, d'adapter le taux d'imposition de trois points, soit de 71 % à 74 % de l'impôt cantonal de base pour :

- l'impôt sur le revenu et l'impôt sur la fortune des personnes physiques, ainsi que de l'impôt spécial dû par les étrangers ;
- l'impôt sur le bénéfice et l'impôt sur le capital des personnes morales ;
- l'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise.

Et de maintenir tels quels les autres postes de l'Arrêté d'imposition pour l'année 2013.

Penthalaz le 3 octobre 2012

Le rapporteur de la commission : Claude Brocard .....

Les Membres :

Céline Guex ..... Excusée

Pascal Affolter .....

Alain Pellet .....

Jean-François Perusset .....

Jean-Pierre Monachon .....

Daniel Rochat ..... Excusé